

Thème « Syndicalisation »

Texte adopté

Thème « Syndicalisation »

Syndicalisation

Rapporteuses - Rapporteurs

Sandrine Charrier, David Coronat, Frédérique Rolet, Sophie Vénétiay

Le syndicalisme du SNES-FSU est un syndicalisme de luttes et de transformation sociale et s'inscrit dans le combat pour une société qui organise les solidarités, l'égalité des droits, le refus des discriminations, pour la paix et la démocratie. C'est dans ce cadre que s'inscrit la question de l'adhésion syndicale, celle d'un engagement collectif multicatégoriel (enseignants, CPE, Psy EN, AED, AESH) permettant de défendre les collègues et de s'engager pour le progrès social dans le système éducatif comme dans la société.

L'égalité femmes-hommes est un enjeu important de syndicalisation. Le SNES-FSU soutient les luttes féministes et promeut l'égalité entre les femmes et les hommes. Le SNES-FSU développera le travail militant pour que les questions syndicales dans les instances nationales et académiques (CT, CHSCT, futurs CS-A) soit traitées sous l'angle de l'égalité professionnelle. A tous les niveaux, le SNES-FSU doit exiger des employeurs publics qu'ils mettent en œuvre les mesures annoncées dans le protocole égalité Fonction Publique et dans les plans d'action académiques qui en découlent.

Depuis plusieurs années, la syndicalisation des actifs et retraités s'avère plus difficile. Le constat n'est pas nouveau, touche l'ensemble des OS, les facteurs sont divers et nombreux : évolution de l'individualisme dans la société, développement d'un management qui met à mal les collectifs de travail, peu de victoire syndicales en dépit des luttes importantes, mise en difficulté des corps intermédiaires par un pouvoir autoritaire, imposition de réformes largement contestées, montée de l'extrême-droite, répression syndicale.

Depuis 2020 la pandémie a aggravé la situation en restreignant la présence militante sur le terrain, a souvent empêché l'action des équipes. Or ce sont d'importants leviers de syndicalisation.

Cette érosion de la syndicalisation est un phénomène constaté depuis plusieurs décennies et procède de facteurs multiples ; aux problèmes posés par un management de plus en plus agressif s'ajoutent l'effritement du réseau des S1 sur lequel le SNES-FSU doit poursuivre sa réflexion afin de le redynamiser et la loi de transformation de la Fonction Publique qui a porté un coup rude au paritarisme et au syndicalisme de métier. Ces attaques contre le paritarisme et le statut visent à amoindrir la représentation syndicale, ont rendu plus difficile l'action collective, même si le SNES-FSU a continué à accompagner les collègues qui se sont massivement tournés vers lui face aux nouvelles démarches et continuera à le faire

Par cette loi, le gouvernement prolonge et accélère la transformation néolibérale de la société qui se traduit par un management autoritaire, une mise en concurrence de tous contre tous (établissements, matières, collègues, élèves) et, pour ce faire, une éviction du dialogue social et de la représentation syndicale. C'est pour cela que le SNES-FSU et l'ensemble des syndicats de la FSU doivent continuer à militer pour l'abrogation de la loi TFP.

Pour renforcer son audience et la syndicalisation, le SNES-FSU doit travailler à revivifier son réseau de S1, mieux faire connaître et valoriser les fruits de l'action syndicale, faire connaître son action dans toutes les instances, à tous les niveaux (CAP, CT, CHSCT) porter son projet pour l'école. La force du SNES-FSU réside dans le fait d'articuler en permanence défense individuelle et collective des collègues, défense de nos métiers et visée émancipatrice. Ses analyses et propositions doivent être davantage diffusées.

Au-delà des questions professionnelles, d'autres combats peuvent amener les collègues au syndicalisme et les mobiliser, par exemple sur les questions d'environnement, de logement, de protection sociale, de féminisme, d'accueil des exilé-es, d'accès à la scolarisation.

Les différents syndicats de la FSU pourraient engager une réflexion pour une harmonisation des montants des cotisations concernant les catégories de personnel de notre champ de syndicalisation.

En réduisant les droits des fonctionnaires, la loi de Transformation de la Fonction publique fragilise un pan important de notre activité syndicale et remet en cause la conception de la Fonction publique au service de l'intérêt général que nous défendons. La loi TFP a modifié la relation du SNES-FSU aux syndiqué-es et à la profession pour les opérations de gestion (restriction de la majorité des compétences des CAP : promotions, mutations contraint à un travail militant chronophage, met à mal un paritarisme gage de transparence et de l'équité de traitement. L'empêchement de l'arbitraire que permettait ce dernier est considéré par les libéraux au pouvoir comme une entrave au néo management et aux mobilisations.

En minorant le rôle des CAP et en réduisant leur nombre, en diminuant le nombre d'élu-es et le temps institutionnel accordé pour l'exercice de leurs mandats, la loi TFP a des conséquences négatives sur le travail au plus près des personnels.

Notre action de défense des personnels sur ces questions d'emploi et de carrière doit néanmoins se poursuivre ; il nous faut pour cela réorganiser notre travail ; il conviendra de continuer à accompagner et à défendre les collègues dans leurs démarches en prodiguant conseils et informations pour ne pas les laisser seuls face à l'administration.

Le SNES-FSU doit mettre en avant le suivi et l'accompagnement personnalisés qu'il peut apporter et communiquer sur les outils permettant (fiche syndicale, liste de diffusion spécifique en fonction des opérations de carrière et publications) de mieux comprendre le cadre général dans lequel se situent l'évaluation et les attendus des rendez-vous de carrière. Quelle que soit la forme prise (stages, réunions, publications) ces éléments permettront aux collègues de s'approprier les règles du rendez-vous de carrière, tout en les replaçant dans une perspective plus générale d'analyse de la carrière et des réformes qui ont mené à la situation actuelle.

Le SNES-FSU doit maintenir son niveau d'expertise chez les militant-es par l'organisation de stages aux niveaux national et académique, investir encore plus fortement le champ de la défense des personnels tout au long de leur carrière, valoriser son expertise (conseils, maîtrise des mécanismes de promotions, des mutations etc.) et ses victoires (actions en CAP recours rendez-vous de carrière...). La formation de nouveaux militant-es à ces questions est fondamentale.

Le SNES-FSU doit montrer aux collègues l'aide individualisée qu'il peut leur apporter via des outils (fiche de suivi, liste de diffusion spécifique en fonction des opérations de carrière et publications) et un accompagnement personnalisé. Le SNES-FSU doit aussi développer l'activité et la compétence juridique des mi-

litants. Elles doivent venir en complément de l'action collective et de terrain qui reste le cœur de notre syndicalisme.

Le SNES-FSU doit continuer à lutter contre la loi TFP et ses conséquences sur la perte des droits individuels et collectifs, se battre pour un renforcement au contraire des prérogatives des CAPA et du nombre de représentants des personnels.

Les CHS au niveau de l'établissement, les CHSCT aux niveaux départemental, académique et national ont aussi largement montré leur caractère essentiel pour assurer la sécurité de l'ensemble de la communauté éducative et démontrer les nombreux manquements de l'institution concernant les conditions de travail des personnels et les risques psycho-sociaux. Ces thématiques (santé au travail, conditions de travail et prévention des risques psycho-sociaux) qui sont au centre des attentes des personnels, sont aussi des leviers de mobilisation et de syndicalisation. Au delà de la participation aux instances dédiées, ces questions doivent irriguer notre action, notre accompagnement, nos formations, nos revendications et mobilisations.

En parallèle, la fusion des CT et des CHSCT en une nouvelle instance unique CSA ne doit pas priver les personnels des actions des élu.e.s CHSCT et de leurs expertises sur les questions de santé et de sécurité au travail. En pleine crise sanitaire, le SNES-FSU doit lutter pour maintenir les moyens et les prérogatives des CHSCT dans la future instance.

Les S1 jouent un rôle clé dans la syndicalisation. Ils sont un maillon essentiel de défense et de soutien des personnels, incontournable dans la construction d'un rapport de force local . Le SNES-FSU doit renforcer son réseau qui est une de ses forces majeures à la fois en terme de syndicalisation et de construction de l'action collective. C'est un moyen de faire vivre notre conception de la syndicalisation : un syndicalisme de masse et de proximité.

Au-delà du contexte particulier de cette année, des phénomènes structurels peuvent expliquer les difficultés des S1. L'autoritarisme et le management clivant de certains chefs peuvent rendre plus compliqué l'action des S1.

Le SNES-FSU doit donc renforcer son réseau de S1 en amplifiant son travail de création et de suivi des S1. Il doit inciter les syndiqués à créer des S1, il doit aussi s'attacher à fournir les outils nécessaires pour que les S1 puissent animer la vie syndicale de leur établissement efficacement. Il est nécessaire également de relayer les actions des S1 (médiatisation,...)

La maquette du stage « faire face au néo management dans son établissement » pourra être repensée et mutualisée pour articuler au mieux analyse de fond et cas pratiques. Il faut notamment former les S1 à l'accompagnement face à la direction ; renforcer les formations sur les droits des collègues et la manière de se défendre.

Le partage de la responsabilité de secrétaire de S1 pourra être proposé pour alléger la pression et la charge de travail de la fonction.

Il est important de donner concrètement aux S1 les moyens d'aller vers les personnels qui se trouvent dans le champ des syndicalisation des autres syndicats de la FSU

Le SNES-FSU organisera et mettra à jour une véritable boîte à outils des S1 pour les accompagner : cela implique de mettre à jour le mémo de S1 mais aussi de développer de nouveaux outils davantage ancrés dans l'actualité : trame pour des HIS, mémo d'actualité, affiches, visuels, autocollants, FAQ S1. Pour ce qui est du matériel visuel, il doit être fourni en nombre et pour distribution, ce qui permet d'informer et de mobiliser dans les établissements.

Des stages d'établissement ou de bassin seront organisés.

L'offre de stages de formation syndicale permet de donner les clés pour l'action collective dans l'établissement (agir dans son établissement, faire face au néo management, CA-DGH...) Elle pourra être élargie à des sujets variés qui intéressent directement la vie professionnelle des collègues mais aussi sur des sujets plus vastes ou plus transversaux (disciplines, métiers, droits, carrière, Fonction Publique, laïcité...).

Des réunions de S1 pourront être organisées notamment par les S2 sur des thématiques liées à l'actualité, y compris en visio sans que cela ne devienne la norme, pour faciliter la participation des S1 éloignés géographiquement.

Les équipes des S2 organisent un contact régulier avec les S1 via notamment des tournées d'établissement et proposent la co-animation d'HIS. Les tournées permettent aussi de favoriser la présence du SNES-FSU dans les établissements qui n'ont pas de S1 : elles sont donc un outil indispensable pour assurer la visibilité du SNES-FSU mais aussi élargir le réseau des S1. Les S2 jouent un rôle incontournable dans le renforcement du réseau de sections d'établissements : ils coordonnent l'activité des S1, ils participent au suivi des S1 en cours de (re)construction et sont les premiers interlocuteurs des militants de S1 en leur apportant des réponses, des outils, pour l'animation de la vie syndicale locale. Les S2 sont aussi un relais politique dans les S1 de la conception de notre syndicalisme de transformation sociale.

Les S2 et les S3 doivent être à l'initiative d'échanges de contacts entre S1 et/ou correspondants d'établissements d'un même secteur géographique (en particulier entre S1 de collègues qui sont souvent plus isolés).

Des informations seront envoyées à destination des S1 et S2 à l'arrivée des collègues syndiqués ou nouvellement syndiqués en vue d'une prise de contact rapide.

Paradoxalement, ce sont les catégories qui ont le plus besoin du soutien du syndicat qui sont le moins syndiquées. Le SNES-FSU doit poursuivre et accentuer son travail auprès des non titulaires, des AED et des AESH. Les secteurs en charge des personnels précarisés doivent être renforcés.

Le SNES-FSU doit développer sa visibilité auprès des jeunes et des entrant-e-s dans le métier. Plusieurs leviers pourront être utilisés :

- distributions de matériel syndical lors des concours,
- une présence régulière et clairement identifiée sur les lieux de formation (INSPE)
- une mise en relation systématique des stagiaires avec les S1
- des stages de formation syndicale à destination des stagiaires, des néo-titulaires et des S1 y compris par la visioconférence lorsque cela s'y prête
- un travail spécifique sur les entrant-es dans le métier que seront les étudiants contractuels alternants : le SNES-FSU doit mettre à disposition des outils adaptés spécifiques à cette catégorie nouvelle ainsi qu'une cotisation attractive.
- des listes de diffusions en direction des candidat-es et futurs candidat-es aux concours sur la base des fiches contacts reçues lors des permanences dans les INSPE

- le renforcement de la présence du SNES-FSU à l'INSPE doit aussi passer par le biais des formateurs.trices syndiqué.e.s ou sympathisants au SNES-FSU (stages, communication spécifique, etc)
- des informations et stages ou réunions à destination des tuteurs afin que l'accueil par l'entrée syndicale soit plus systématique au sein des établissements
- une présence accrue sur les réseaux sociaux
- le développement d'outils à destination des AED en pré-professionnalisation

Ces outils doivent être systématiquement intégrés une sensibilisation aux valeurs du syndicalisme et à celles portées par le SNES-FSU.

Le Snes-FSU poursuit, avec la FSU, le travail commencé, en direction des étudiants engagés dans les formations aux métiers de l'enseignement et de l'éducation.

Les TZR vivent des conditions de travail toujours plus dégradées et aggravées par le contexte actuel de suppressions de postes, et doivent faire l'objet d'une communication plus ciblée, tout comme les titulaires en poste fixe en service partagé sur plusieurs établissements.

Afin d'améliorer la syndicalisation des AED et AESH, des militant-es formés à répondre très rapidement aux questions spécifiques de ces catégories doivent être présents dans les S2 et les S3 afin de développer la confiance de ces personnels dans la structure syndicale.

La politique de stages syndicaux à destination des AESH, AED mais aussi des contractuel-les doit être accentuée. Il faut renforcer le travail en FSU notamment avec le SNUIPP et le SNESUP, avec qui nous partageons des revendications pour les AESH et les AED étudiants.

Il faudra aussi intégrer les AED, AESH, dans les listes au conseil d'administration de l'établissement et les convier aux heures mensuelles d'informations syndicales.

Le SNES-FSU poursuivra la diffusion de publications (spécifiques et dans l'US) et travaillera à l'organisation d'HIS associant davantage ces catégories, mais aussi des HIS spécifiques : HIS école inclusive associant enseignant-es et AESH, HIS vie scolaire...La syndicalisation des AED, des AESH et des contractuel-les passe par l'accueil de ces collègues au sein des établissements par le S1 qui est souvent pour eux le premier contact avec le SNES-FSU. En effet, ils ignorent trop souvent l'aide que peut leur apporter le SNES-FSU.

Le SNES-FSU engage une réflexion sur une évolution éventuelle de ses mandats sur les AED pour prendre en compte l'évolution de cette catégorie, dans la perspective du congrès de 2022.

Le SNES -FSU doit créer un cadre commun des syndicats de la FSU qui syndiquent les AESH pour unifier les publications, les OSTIC et organiser la syndicalisation de ces personnels.

Il est nécessaire de nettement dissocier les AED des AESH dans nos écrits comme dans nos propos, du fait des problématiques très différentes pour ces deux catégories de personnels, même si leur niveau de précarité est aujourd'hui très semblable.

Le SNES-FSU doit porter avec force ses mandats sur les agents non titulaires d'enseignement, d'éducation et d'orientation : plan de titularisation des non-titulaires, formation de qualité et, dans l'attente, lutte contre les dérèglementations, cédésation, harmonisation nationale de la gestion des contractuel-les, application effective d'une portabilité du CDI. Le SNES-FSU doit faire apparaître davantage les non-titulaires dans ses publications.

Il accompagnera les collègues, notamment les plus précaires dans leurs relations avec l'Administration, pour toutes les opérations liées au contrat (signature, avenants, modification, renouvellement ou fin de contrat ...), y compris pour toutes les convocations de l'administration (évaluation professionnelle, CCP disciplinaire, licenciement, etc.)

Il veillera à la proposition et l'application d'une grille indiciaire aux CT dans les académies les plus réfractaires et au respect du classement indiciaire en fonction des diplômés, lors de la signature du contrat de travail.

A Mayotte où 38 % des syndiqués sont contractuels, le SNES-FSU a obtenu du Rectorat une augmentation de la durée des CDD de 2 à 3 ans. Il continuera d'agir pour que tous les contractuels cotisent à l'IRCANTEC.

Le SNES-FSU doit continuer à développer ses mandats sur les catégories de personnels les plus précaires et en assurer la plus large diffusion. Pour y parvenir, il est nécessaire de renforcer notre travail avec des militants issus de ces catégories, à la fois pour affiner notre expertise sur leurs revendications, enrichir nos mandats et convaincre ces collègues de la nécessité de l'adhésion au syndicat pour les construire et les porter. C'est une difficulté réelle car ils sont plus difficiles à contacter et les S1 ne peuvent pas toujours savoir si ces collègues sont non-titulaires enseignants, d'éducation et d'orientation

Dans le cadre de ses publications syndicales, le SNES-FSU mettra davantage en avant les droits et aides disponibles (logement, loisirs, familles, installation etc) notamment dans le cadre de l'action sociale ministérielle et interministérielle. C'est aussi un moyen de mieux mettre en avant l'action menée par les représentants de la FSU dans les instances (CDAS, CAAS, CNAS, SRIAS).

Les secteurs nationaux pourraient régulièrement proposer des mails-types ou publications courtes (flyers) à envoyer ou à déposer dans les casiers des AED et des AESH via les S1 ou les tournées de bassins, ainsi que des affichettes spécifiques pour les panneaux syndicaux.

Les stages sont un outil indispensable pour maintenir le contact avec les syndiqué-es, surtout les plus jeunes collègues. Ils doivent être organisés aux différentes échelles et porter sur des thèmes qui interrogent les collègues comme les droits des personnels, la lutte contre le néo-management, etc.

Dans une profession en perpétuel renouvellement, dans un cadre visant à valoriser l'individu au détriment du collectif, l'engagement syndical semble plus difficile. Il est indispensable de valoriser l'acte de se syndiquer au SNES-FSU en amont mais aussi lors de l'adhésion.

Avant l'adhésion, lors des campagnes de syndicalisation, l'accent sera mis sur la conception du syndicalisme portée par le SNES-FSU, son projet progressiste sur l'école sera mis en exergue dans une présentation accessible afin que les futurs adhérents puissent identifier la singularité du SNES-FSU et de ses mandats, sa force dans le paysage syndical. Il est essentiel de communiquer sur :

- sa maîtrise de l'information,
- sa forte présence dans les établissements,
- sa dimension pluri-catégorielle,

- son accompagnement individuel et collectif tout au long de la vie professionnelle
- sa capacité de syndicat majoritaire à infléchir les décisions rectorales et ministérielles par le rapport de force et la mobilisation collective inscrites dans la durée
- l'efficacité du collectif face aux pratiques de gouvernance managériale ainsi que ce qu'il apporte concrètement à ses adhérent-es (réseau de proximité, stages, mobilisations et actions collectives, conseils individuels, outils pour la réflexion pédagogique et les pratiques professionnelles...).
- nos principes et modalités de prises de décisions

Dans cette présentation de l'outil syndical aux futurs nouveaux adhérent-es, le SNES-FSU mettra aussi en avant les thématiques portées par la FSU dans le débat public (justice climatique et environnementale, alternatives économiques et sociales, luttes contre toutes les discriminations...)

Il convient de marquer le temps fort de la première adhésion au SNES-FSU : aujourd'hui, parmi d'autres, elle n'est pas suffisamment valorisée.

Lors de l'adhésion l'adhérent-e recevra un mail complet, à la charte graphique améliorée, comprenant des liens vers le site du SNES-FSU... Il recevra aussi un kit d'accueil par voie postale comprenant un mémo nouvel-le adhérent-e donnant les clés pour comprendre le SNES-FSU : structure, contacts nationaux et locaux, outils syndicaux, réflexions disciplinaires. Le SNES-FSU fera aussi connaître ses mandats et mettra en avant ses actions et ses réussites en tant qu'organisation syndicale.

Des réunions conviviales d'accueil pourront aussi être proposées.

Les nouveaux syndiqués pourraient être invités à une réunion ou un stage une fois par trimestre pour continuer à présenter le SNES-FSU et échanger. Il s'agit ainsi d'ancre l'adhésion dans la durée.

Le S4 mettra en place un groupe de travail S4/S3 sur la syndicalisation. Piloté par le SG et la trésorerie, il s'attachera à un suivi et une analyse fine de la situation à échéances régulières, échangera sur les outils à développer et pourra aussi organiser des réunions thématiques (syndicalisation de certaines catégories etc). Cette question irrigue chaque secteur et l'ensemble de notre vie syndicale. En plus du suivi et de l'analyse de la syndicalisation, ce groupe aurait vocation à développer des outils aidant à la syndicalisation, à favoriser la mutualisation des initiatives et des productions qui existent déjà pour les diffuser aux S2/S3 afin que ces derniers puissent les exploiter rapidement auprès de leurs S1.

Par ailleurs, les militant-e-s et notamment les permanencier-e-s et les S1 doivent être formé-e-s à proposer l'adhésion (stage, argumentaire...), la question étant souvent délicate à aborder avec les collègues qui nous sollicitent.

Face à une perte importante du sens du métier et aux effets délétères d'injonctions contradictoires que subissent les collègues au quotidien, le SNES-FSU poursuivra son travail de réflexion sur le métier et les pratiques professionnelles et le diffusera.

L'action du SNES-FSU doit permettre aux personnels de réaffirmer qu'ils sont concepteurs de leur métier, et de se défendre face aux pratiques néo-managériales.

Le SNES-FSU continuera de mettre en place des stages de formation syndicale en lien avec la recherche afin de permettre aux collègues de pouvoir mieux analyser et réfléchir à leurs pratiques professionnelles. Il réaffirme qu'il est de la responsabilité de l'institution d'assurer la formation continue des personnels. Il n'est pas question de pallier ses carences mais de reprendre en main son travail et redonner du sens à nos pratiques à rebours du travail

prescrit et des injonctions hiérarchiques.

La réflexion pédagogique et disciplinaire sera enrichie grâce aux outils développés par le SNES-FSU en lien avec la recherche.

A l'opposé d'une prescription de bonnes pratiques, le SNES-FSU renforcera son offre de stages syndicaux permettant une approche critique de nos métiers et des échanges entre pairs. Les stages renforcent le lien avec les syndiqué-es et l'ensemble de la profession, en donnant, sur le temps de travail, un espace d'échange et de réflexion pédagogique et disciplinaire libéré des contraintes institutionnelles.

Le SNES-FSU continuera à encourager la réflexion sur la pratique réelle - en particulier au sein de collectifs de pairs - qui permet d'outiller les professionnels pour affronter, en conscience, les dilemmes qui se présentent à eux dans le quotidien de leur activité. L'enjeu est non seulement professionnel pour les collègues, mais aussi syndical car l'expertise sur son métier peut permettre de renforcer la syndicalisation.

Le SNES-FSU proposera au moment de la syndicalisation l'inscription sur une liste disciplinaire ou de catégorie et fournira des outils de réflexion sur les métiers et les disciplines en lien avec le site et les publications.

Le SNES-FSU favorisera la production d'outils pour faciliter le travail des S2/S3 en direction des adhérent-es. Certains événements nationaux peuvent être l'occasion de donner une visibilité à l'expertise et à la réflexion disciplinaire du SNES-FSU. A cette occasion, des journées militantes pourront être proposées pour mettre en relation la discipline, le métier et le syndicat. Des stages transversaux (évaluation, différenciation, inclusion, contenus...) continueront à être proposés.

Des thématiques définies à échéances régulières feront l'objet d'un travail approfondi qui irriguera ensuite l'appareil militant, en lien avec un travail fédéral lorsqu'elles s'y prêtent.

Des focus disciplinaires et catégoriels réguliers seront proposés pour faire le point sur l'actualité et les débats de fond d'une discipline ou d'une catégorie, relayés ensuite à travers les différents outils de communication du SNES-FSU.

Cela peut permettre d'instaurer de nouvelles discussions collectives sur ces questions.

Les contenus de programmes ne sont jamais neutres. Actuellement, toutes les disciplines sont attaquées par ce biais. Les stages syndicaux peuvent permettre aux collègues de prendre du recul et de s'armer face à l'institution et à ses injonctions.

Rester syndiqué-e à la retraite a un sens, à la fois pour revendiquer des droits individuels et collectifs (défense du droit à la retraite dans la Fonction publique dans le cadre du code de pensions initial, niveau des pensions, défense du pouvoir d'achat, reconnaissance de la place dans la société, droits à gagner en matière de perte d'autonomie...) mais aussi pour participer aux luttes concernant toute la société : défense des services publics, de la santé, de la Sécurité sociale, justice fiscale, lutte contre le réchauffement climatique etc. Il est donc indispensable de renforcer le syndicalisme des retraité-es. Pour cela, il faut articuler les initiatives avant le départ à la retraite et après.

Les démarches pour obtenir des Rectorats la liste des néoretraité-es doivent se poursuivre. En parallèle, il serait intéressant d'inciter les personnels à signaler leur futur départ à la retraite afin de pouvoir les accompagner et leur montrer ainsi les perspectives en matière de syndicalisme des retraités.

L'US retraités pourrait être envoyée à tout adhérent-e proche de la retraite (à partir de 60 ans, avec son accord) accompagné d'un fascicule expliquant la nécessité d'un syndicalisme de retraités et ses spécificités au SNES-FSU et à la FSU.

Le SNES-FSU poursuivra les stages de formation syndicale de préparation à la retraite sans que cela ne soit limité au calcul de la pension, mais en proposant aussi des perspectives de militantisme après la vie active.

Les S1 pourront être impliqués dans ce travail de continuité syndicale en diffusant les informations syndicales aux futur-es retraité-es en lien avec le S3.

Dans le prolongement du congrès, dans chaque S3, des commissions actifs/retraités doivent être mises en place. Elles ouvriront des espaces de transmission d'expériences syndicales mais aussi de réflexion, d'échanges et de propositions sur des thèmes transversaux : justice fiscale, financement de la protection sociale, redistribution des richesses, retraites, services publics....

Le SNES-FSU renforcera ses permanences afin de répondre aux questions pratiques sur la vie quotidienne des retraités.

Ce travail a vocation à être rendu bien visible (contributions dans le cadre des instances, publications, sites, mails) auprès de l'ensemble des syndiqués actifs et actives, et plus largement : il s'agit de souligner d'une part l'implication des retraité-es dans l'organisation syndicale, avec l'objectif de montrer qu'ils et elles ont toute leur place dans le SNES-FSU, et d'autre part que les problématiques abordées relèvent d'enjeux de société qui concernent chacun et chacune d'entre nous.

Lutter contre la logique de privatisation du réseau de l'enseignement français à l'étranger est primordial pour maintenir et renforcer la syndicalisation. Cette privatisation rampante précarise tous les personnels, qu'ils soient de droit local ou détachés. Lutter contre la limitation de durée des nouveaux détachements imposée par le MEN et contre les suppressions de postes de titulaires liées aux insuffisances budgétaires de l'opérateur public AEF est essentiel au maintien des sections syndicales. Cette présence syndicale sur le terrain est indispensable pour défendre les missions de service public d'éducation à l'étranger, et défendre les plus précaires en prenant compte la spécificité de leur situation : contraintes du droit local, représentation limitée voire inexistante dans certains pays, nécessité d'adapter les modes d'action et de renforcer les liens avec les organisations syndicales locales.

Augmenter le nombre de syndiqué-es passe aussi par une meilleure diffusion de notre message, de nos principes, de modalités de prise de décisions et aussi une meilleure communication sur nos actions et nos succès afin de les valoriser. Il s'agit de mettre en place une stratégie globale de communication, pensée et articulée, qui permette au SNES-FSU de véhiculer ses idées. Dans la perspective des élections professionnelles, le SNES-FSU renforcera l'articulation de sa communication avec celle de la FSU.

Les remises en cause sont multiples : discours caricaturaux sur une position syndicale conservatrice et réfractaire aux changements. Il faut former les militant-es à argumenter contre toute la rhétorique anti syndicale, le discours du Nouveau Management. L'analyse des collectifs doit être nuancée : certains de nos syndiqués y participent, ils englobent des réalités très diverses et ne peuvent pas tous être placés sur le même plan et peuvent interroger notre travail en direction des S1. Le SNES-FSU recherche des convergences avec ces collectifs quand un vrai travail d'échange et un réel espace de discussions sont possibles, sans en rabattre sur ses mandats. Le SNES-FSU rappellera à la profession et aux nouveaux collègues la capacité du SNES-FSU en tant que syndicat majoritaire à infléchir les décisions rectorales et ministérielles par le rapport de force et la mobilisation collective. C'est ainsi qu'il pourra convaincre les collègues, notamment les plus jeunes, de s'inscrire dans l'outil syndical.

Les formes d'engagement sont de plus en plus diverses, au détriment parfois de l'engagement syndical. Il faut redonner du sens à la syndicalisation en amplifiant le travail de terrain pour convaincre de l'intérêt de se syndiquer. Les syndiqué-es, les personnels, n'ont souvent pas conscience de la richesse et de la diversité de l'activité syndicale déployée par le SNES-FSU à tous les niveaux. Le travail en collectifs thématiques dans le cadre de stages syndicaux, réunissant militant-es, syndiqué-es, et collègues proches des idées du SNES-FSU et désireux de contribuer temporairement, sur des thématiques transversales (inclusion, évaluation, égalité-professionnelle femmes-hommes, accueil des élèves nouvellement arrivés en France etc) peut constituer un point d'appui pour la syndicalisation. Ce travail pourrait également être mené de manière fédérale. La réussite des élections professionnelles suppose de développer fortement l'identité FSU et le sentiment d'appartenance à la fédération des militant-es, des syndiqué-es, et des électeurs et électrices. Nous devons aussi rappeler que seuls les syndicats (et les partis politiques) disposent d'une organisation et de représentant-es pouvant intervenir auprès des administrations, des élus et des "autorités". Il faut aussi rappeler qu'être représentant-e syndical-e donne des droits : réglementairement, substitution du statut de représentant-e des personnels à celui de salarié-e le libérant ainsi de tout lien de subordination, parole libre dans les médias, possibilité d'organiser des heures d'information syndicale, etc.

Les mobilisations de ces trois dernières années (retraites, bac) ont montré que notre structure syndicale restait la plus à même d'organiser, relayer, amplifier la mobilisation.

Les collègues se sont d'autant plus emparé-es de ces mobilisations qu'elles ont été menées dans un cadre unitaire. Le SNES-FSU doit continuer de travailler avec toutes les forces syndicales intéressées par sa démarche. Il continuera à rechercher l'unité la plus large dans les mobilisations dans le cadre de sa démarche unitaire et de ses mandats. Il continuera à faire vivre avec la FSU son projet d'unification syndicale, à travers le travail déjà mené avec la CGT et Solidaires.

Plus globalement notre syndicalisme de transformation sociale doit aussi développer cette démarche pour combattre les politiques libérales et proposer à l'ensemble des salariés, de la jeunesse, des citoyens ainsi que de leurs organisations et élus, des alternatives économiques, sociales et environnementales rassembleuses avec d'autres (associations, ONG, collectifs, partis politiques ...) à l'image du travail autour du collectif "Plus Jamais ça" pour construire un projet de société alternatif et progressiste ouvrant des perspectives nouvelles.

Le SNES-FSU doit poursuivre sa stratégie de communication en utilisant tous les outils disponibles : papiers et numériques. Sans renoncer aux publications papier, le SNES-FSU doit continuer à investir les réseaux sociaux et favoriser les liens entre les différentes plateformes de communication du SNES-FSU et de la FSU mais aussi entre les différents échelons du SNES-FSU.

Ses supports de communication devront être diversifiées et autant que possible proposés au format modifiable pour les S2 et S3.

L'architecture graphique des mails sera améliorée et un travail sera engagé autour du référencement du site.

Le SNES-FSU enrichira le contenu de son site internet, qui existe en version site et mobile. Il doit notamment développer toute une partie destinée aux S1 qui permette d'accéder facilement à des ressources en ligne (mémo, fiches pratiques etc). Les contenus réservés aux syndiqués doivent également être enrichis. L'accès à l'espace adhérent doit être facilité.

Thème 2 : 404 votants / 10 Abs / 2 NPPV

Pour : 316, soit 80,6 %

Contre : 76, soit 19,4 %